JUIN 2023 23 REP 34



REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Martine Gerber et consorts au nom Les Vert.e.s – Justice restaurative, un outil à développer en milieu carcéral (23_INT_15)

Rappel de l'intervention parlementaire

La justice restaurative compte parmi les mesures de réinsertion des personnes détenues.

En septembre 2019, le Conseil d'Etat, dans sa réponse à l'interpellation de Jean Tschopp et consorts^[1], a démontré l'intérêt pour ce programme, sous forme de dialogues restauratifs.

Un projet pilote impliquant dès 2019 des jeunes adultes détenus et des victimes au sein de l'établissement de détention pour mineurs et jeunes adultes "Aux Léchaires" (EDM) a été mis en place. En collaboration, notamment, avec la Présidente du Forum Suisse de Justice Restaurative et le Service Pénitentiaire Vaudois (SPEN).

Au vu de cette première expérience positive, un programme de justice restaurative a été progressivement mis en place dans d'autres Etablissements pénitentiaires du canton, à l'instar de la phase test, en 2021, aux Etablissements de la Plaine de l'Orbe. Les retours semblent également positifs.

Sur le plan fédéral, le rapport du Conseil d'Etat fait référence au postulat de Lisa Mazzone^[2] de 2019, duquel il ressort que la législation suisse actuelle n'interdit pas la mise en place de programmes de justice restaurative.

Rappelons que l'usage de telles pratiques, instituées dans d'autres cantons^[3] et d'autres pays^[4] peut contribuer de manière significative à la réinsertion des personnes détenues mais aussi à la prévention des récidives, en conséquence, participe également à régler la question de la surpopulation carcérale.

De ce fait, la soussignée a l'honneur de poser les questions suivantes pour lesquelles elle remercie par avance le Conseil d'Etat pour ses réponses :

- 1. Le Conseil d'Etat peut-il nous renseigner sur les conclusions tirées de la phase test à l'Etablissement de détention pour mineurs et jeunes adultes "Aux Léchaires" (EDM)» ?
- 2. Le Conseil d'Etat peut-il nous renseigner sur le projet en cours dans les Etablissements de la Plaine de l'Orbe ou tout autre projet pilote en cours ou abouti dans d'autres Etablissements pénitentiaires du canton ?
- 3. Enfin, de quelle manière le Conseil d'Etat entend-il soutenir ce type de programme ?

Ⅲ 19_INT_290 REPONSE DU CONSEIL D'ETAT à l'interpellation Jean Tschopp et consorts- développer la médiation carcérale

² Postulat Liza Mazzone: Intégration de la justice restaurative dans notre législation, un progrès nécessaire

^[3] Genève et Argovie notamment

^[4] Union Européenne, France notamment

Réponse du Conseil d'Etat

Préambule

Dans le cadre de sa réponse à l'interpellation de Jean Tschopp et consorts, le Conseil d'Etat avait présenté le concept et les différentes formes ou pratiques existantes de justice restaurative (JR). Le Conseil d'Etat avait également indiqué que le Service pénitentiaire (SPEN) allait débuter une expérience pilote avec Swiss RJ Forum au sein de l'Etablissement de détention pour mineurs et jeunes adultes aux Léchaires (EDM).

A l'issue de cette expérience pilote, un bilan devait être réalisé et la direction du SPEN ainsi que la Présidente du Swiss RJ Forum, en concertation avec la cheffe du département en charge de la sécurité, devaient décider s'il était opportun d'élargir l'expérience dans d'autres établissements pénitentiaires du canton de Vaud ou encore de la proposer aux personnes détenues mineures. L'opportunité d'intégrer la participation d'autres intervenants actifs dans ce domaine devait également être examinée.

Vu ce qui précède, le Conseil d'Etat invite cas échéant les députés à se référer à sa réponse à l'interpellation de Jean Tschopp et consorts et, sans transition, se détermine comme suit sur les différentes questions de la présente interpellation.

Réponse aux questions

1. Le Conseil d'Etat peut-il nous renseigner sur les conclusions tirées de la phase test à l'Etablissement de détention pour mineurs et jeunes adultes "Aux Léchaires" (EDM)» ?

En octobre 2019, un projet pilote de justice restaurative impliquant de jeunes adultes a été déployé au sein de l'EDM. Ce projet visait la mise en place de dialogues restauratifs selon une approche standardisée connue sous le nom de « projet sycomore », mis en œuvre depuis plus de deux ans par Swiss RJ Forum dans des prisons pour adultes de Suisse alémanique, notamment au sein des établissements de Lenzburg et de Bostadel.

Les objectifs principaux de cette approche ou de ce programme sont les suivants :

- Offrir aux victimes un lieu de parole et d'échange permettant un travail sur le délit ainsi que ses répercussions et de donner un sens à ce qui a été vécu, autant que faire se peut, pour pouvoir enfin tourner la page et ne plus se sentir prisonniers du passé.
- Pour les personnes détenues, entreprendre un travail de réflexion et d'analyse visant à comprendre la raison du passage à l'acte et de déterminer les mesures à adopter pour éviter la récidive. Souvent, tant les victimes que les auteurs ont en effet vécu des traumatismes et ont besoin de travailler sur leurs répercussions pour pouvoir s'en libérer.
- Donner la possibilité aux participants de vivre une expérience de justice restaurative, qui peut servir de préparation à un éventuel dialogue direct entre victime et auteur.

Au niveau du déroulement du programme, en octobre 2019, tous les jeunes adultes de l'EDM, soit 18 jeunes adultes de 18 à 22 ans, ont été invités à une séance au cours de laquelle ils ont reçu les informations sur le programme et le contenu de la démarche.

Neuf jeunes se sont montrés intéressés et ont été conviés à une entrevue individuelle. Lors de cet entretien, leur motivation et la manière dont ils assumaient la responsabilité de leurs actes ont été testées. La question de savoir si les personnes détenues étaient prêtes à rencontrer les victimes avec respect a particulièrement été examinée.

Parmi ces jeunes adultes, certains étaient en détention avant jugement, d'autres en exécution de peine ou en exécution anticipée de peine. Le régime de détention importe peu, l'important étant que l'auteur reconnaisse son ou ses infraction (s).

A l'issue de cet entretien individuel, un seul jeune détenu n'a pas pu continuer la démarche, sa date de sortie étant prévue avant la fin de la session. Ainsi ce sont huit détenus jeunes adultes, en exécution anticipée de peine, en exécution de peine ou en détention avant jugement qui ont été retenus pour participer à deux sessions de dialogues

restauratifs, chacune comptant 4 détenus. Les dialogues restauratifs ont ainsi été déployés en deux sessions, respectivement du 30 octobre au 23 décembre 2019 et du 6 janvier au 9 mars 2020.

Le programme s'est déroulé sur une durée de huit semaines à raison de 2 heures de rencontres hebdomadaires au cours desquelles ont été discutés divers sujets relatifs au délit et à ses conséquences. Huit rencontres entre victimes et jeunes adultes ont ainsi eu lieu avec, pour chaque rencontre, un thème spécifique selon la liste ci-après :

- introduction à la justice restaurative ;
- ce qu'est une infraction ;
- les répercussions d'une infraction ;
- assumer ses responsabilités ;
- honte, culpabilité, justifications ;
- pardon et réconciliation ;
- du regret ou du repentir à l'action ;
- rituel de clôture.

Le dialogue entre les victimes et les personnes détenues est au cœur du processus, chacun raconte son histoire et peut questionner l'autre. Cela permet de travailler sur le vécu, de se comprendre et de se soutenir mutuellement, ainsi que de prendre conscience des conséquences des actes commis. Cela permet aussi à la personne détenue de réfléchir à son parcours, comment elle en est arrivée là.

En ce qui concerne le bilan de cette expérience à l'EDM, il faut préciser que les discussions lors de ces échanges sont confidentielles. Les retours des uns et des autres, mentionnés ci-après, ont toutefois permis de tirer un bilan très positif pour l'ensemble des parties concernées.

Chacun des jeunes adultes détenus a participé de manière active, s'est montré ouvert, motivé et a montré beaucoup de respect pour les victimes. Ils se sont engagés dans des conversations difficiles, ont posé des questions, ont parlé d'eux-mêmes et ont également été touchés par les expériences douloureuses des victimes. Cette expérience a montré que les jeunes adultes se sont impliqués dans les discussions plus rapidement et plus intensément que les adultes.

Les deux groupes de victimes se sont sentis très à l'aise avec les jeunes adultes et ont été étonnés de voir à quel point la façon de penser de ces derniers avait changé durant les sessions, en commençant à percevoir la souffrance des victimes et les conséquences de leurs actes.

La direction de l'EDM a également salué le bon déroulement de ce projet et son impact positif tant sur les victimes que sur les auteurs. Les dialogues restauratifs se sont rapidement et facilement implantés dans l'ensemble du dispositif institutionnel. Une attention particulière a été portée aux victimes lorsqu'elles arrivaient pour la première fois dans un contexte carcéral, ce notamment afin de combler d'éventuels besoins d'être rassurées.

A l'issue de cette expérience, les collaborateurs de l'EDM ont également relevé que si, de manière générale, ils n'avaient pas constaté de changement de comportement à leur égard, ils ont toutefois observé que les jeunes adultes étaient moins dans la confrontation et plus dans l'écoute. Les professionnels de l'EDM ont également constaté, auprès des participants au programme, une prise de conscience quant aux conséquences de leurs actes vis-à-vis de leurs victimes ou de leurs proches.

Sur la base de ce bilan, la direction du SPEN et la cheffe du département en fonction à ce moment, se sont prononcées en faveur du déploiement d'un tel outil dans les autres établissements du SPEN

Outre que ce programme s'insèrait parfaitement dans la mission de réinsertion et de (re)socialisation qu'entendait développer le SPEN de manière plus active, il est en effet ressorti de ce bilan une forte valeur ajoutée à la prise en charge des personnes détenues et un impact positif sur certains facteurs de désistance ou de protection.

2. Le Conseil d'Etat peut-il nous renseigner sur le projet en cours dans les Etablissements de la Plaine de l'Orbe ou tout autre projet pilote en cours ou abouti dans d'autres Etablissements pénitentiaires du canton

Un calendrier comportant des sessions dans plusieurs établissements a ainsi été établi en été 2020. Ce calendrier a dû être revu du fait de la pandémie mais au 30 mai 2023 et suite à l'expérience pilote des Léchaires, les sessions suivantes se sont tenues ou sont prévues - étant rappelé qu'une session équivaut à un groupe de 4 à 6 personnes détenues et comporte huit rencontres (sans compter les séances d'information et de préparation des personnes détenues d'une part et des victimes d'autre part) :

- 2021 : une session avec six personnes détenues et trois victimes s'est tenue au Pénitencier des EPO du 18 octobre 2021 jusqu'au 13 décembre 2021 ;
- 2022: une session avec six personnes détenues et trois victimes s'est tenue à l'EDM du 7 mars au 9 mai 2023;
- 2022 : une session avec trois personnes détenues et trois victimes s'est tenue à la Colonie fermée des EPO du 17 octobre 2022 au 12 décembre 2022 ;
- 2023 : une session avec quatre personnes détenues et trois victimes s'est tenue à la Croisée du 15 février 2023 au 26 avril 2023.
- 2023 : une session sera organisée dès le 7 juin 2023 à l'EDM pour des mineurs détenus
- 2023 : une session se déroulera du 16.10.2023 au 11.12.2023 au Pénitencier des EPO.
- Pour 2024, dès la fin des travaux à la Tuilière, une session sera organisée pour la population spécifique des femmes détenues.

Côté bilan, tant Swiss RJ Forum que le personnel des établissements sont unanimes pour saluer la bonne collaboration qui s'est développée autour de ces dialogues restauratifs. Quant aux victimes, elles se sont également senties respectées et entendues, que ce soit de la part du personnel ou des personnes détenues. En ce qui concerne les personnes détenues, certaines d'entre elles ont salué cette démarche estimant que cela leur avait permis de mieux appréhender les conséquences de leurs délits.

3. Enfin, de quelle manière le Conseil d'Etat entend-il soutenir ce type de programme?

A l'instar de ce qu'a fait valoir le SPEN pour développer ces dialogues restauratifs après l'expérience de l'EDM, le Conseil d'Etat soutient la mise en place de ces programmes sur l'ensemble des établissements pénitentiaires du canton de Vaud. Il est en effet convaincu que ce type d'action compte parmi les facteurs de protection à même de réduire les risques de récidive.

Par ailleurs, la direction du SPEN s'est toujours montrée ouverte à la mise en place d'autres formes de justice restaurative. La possibilité d'un dialogue direct entre la personne victime et la personne détenue auteure, lorsque cela est souhaité par les deux parties, est une démarche qui peut être mise en place. Jusqu'à présent, il n'y a toutefois eu aucune demande concrète de la part des personnes concernées.

Cela étant, la direction du SPEN et l'association AJURES sont en contacts étroits pour démarrer un projet pilote mettant en contact des auteurs d'infractions et des victimes indirectes. Sont notamment visées les situations de personnes détenues touchées par des addictions ayant entrainé des infractions et leur mise en détention, dont les familles et proches sont des victimes indirectes mêlant désespoir, rancœur, culpabilité et pouvant conduire à une rupture partielle ou complète des contacts. Ce projet pilote vise ainsi à maintenir les liens entre les auteurs et leurs personnes ressources à l'extérieur dans le but d'une meilleure préparation d'un retour à la vie en liberté.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 14 juin 2023.

La présidente :	Le chancelier :
C. Luisier Brodard	A. Buffat